

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Taraneh Aminian – Ce jour-là ! (21_INT_36)**

Rappel de l'intervention parlementaire

Le 7 février dernier était célébré le 50^{ème} anniversaire du suffrage féminin. Outre les nombreux articles de presse et les émissions télévisées consacrés à cette date historique, plusieurs événements se sont déroulés dans notre pays pour rappeler combien le chemin fut long pour que le droit de vote et d'éligibilité soit accordé aux femmes. Une séance de notre auguste assemblée s'était même parée de violet pour l'occasion.

Ce combat pour l'égalité constitue sans aucun doute un pan important de l'histoire de notre pays et, devrait au moins faire l'objet d'une information auprès de nos élèves.

L'école doit avoir un rôle important dans la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, mais nous n'y sommes pas encore. Pour le Syndicat des service publics - SSP - « Plusieurs moyens d'enseignement continuent à véhiculer une représentation stéréotypée et sexiste des femmes ; elles sont ainsi trop souvent invisibilisées et/ou infériorisées, quand bien même il existe un matériel spécifique pour enseigner l'égalité. ». (<https://vaud.ssp-vpod.ch/secteurs/enseignement/>)

Nos établissements scolaires sont des lieux d'enseignement et de formation, ce qui n'exclut pas qu'ils soient aussi le terreau fertile à la réflexion autour des grands enjeux sociétaux.

Tout récemment, l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire - PSPS - a adressé aux établissements scolaires un document destiné à traiter La Journée internationale des droits des femmes. Ce document est intéressant, mais de telles initiatives doivent s'inscrire dans la durée. Il existe, certes, la valise pédagogique L'école de l'égalité, réalisée par les Bureaux de l'égalité romands, mais qui existe parallèlement aux moyens d'enseignement « traditionnels ».

Dès lors, la journée du 8 mars constitue une belle occasion de faire le point sur la manière dont les moyens d'enseignement continuent à véhiculer des stéréotypes de genre et de quelle manière le DFJC promeut les étapes importantes qui ont jalonné les luttes des femmes pour leurs droits.

Je pose au Conseil d'État les questions suivantes :

- Quelles actions le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture - DFJC - a-t-il entrepris auprès des élèves de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire pour les éclairer sur les étapes importantes qui ont jalonné la lutte des femmes pour leurs droits, par exemple le 7 février 1971 ?*
- A l'avenir, quelles actions le DFJC compte-t-il entreprendre auprès des élèves de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire pour les éclairer sur ces moments importants de l'histoire suisse menant à l'égalité des droits Femme - Homme ?*
- Les moyens d'enseignement actuels sont-ils relus dans une perspective de genre avant leur finalisation ?*
- Quels messages le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture entend-il donner aux établissements scolaires et à nos élèves sur la question du genre ?*

Réponse du Conseil d'Etat

Quelles actions le DFJC a-t-il entrepris auprès des élèves de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire pour les éclairer sur les étapes importantes qui ont jalonné la lutte des femmes pour leurs droits, par exemple le 7 février 1971 ?

Dans les classes de l'école obligatoire, cette thématique est travaillée de manière régulière, notamment par :

- la Journée oser tous les métiers (jom) organisée chaque année par le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) en collaboration avec la DGEO ;
- des dossiers pédagogiques qui, depuis 2012, sont mis à disposition des enseignant-e-s pour les élèves qui restent en classe pendant la jom et aussi pour travailler l'égalité à d'autres moments ;
- le matériel pédagogique « L'école de l'égalité », réalisé par le BEFH pour la Conférence romande de l'égalité ;
- des albums attentifs à l'égalité proposés dans le matériel scolaire.

Depuis quelques années, la Direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) réfléchit à enrichir l'offre aux établissements par d'autres mesures qui s'inscrivent tout au long de l'année, en complément à la jom et aussi qui ciblent l'entier du parcours de formation.

Lors de la jom 2020, alors que les conditions sanitaires dues au coronavirus avaient empêché le déroulement habituel de cette journée, Vaud a été le seul canton à maintenir cette journée. Son format revisité a permis de proposer de nombreuses activités pédagogiques clé en main sur la page www.vd.ch/jom dont une interview de la Présidente du Grand Conseil (en remplacement de l'atelier Parlement des filles), *L'école de l'égalité*, un concours consistant à amener les jeunes à réfléchir sur les stéréotypes dans les professions et l'exposition réalisée à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du droit de vote des Vaudoises retraçant 10 étapes vers l'égalité ; cette exposition été utilisée dans de nombreux établissements et bibliothèques scolaires. La Direction pédagogique pour sa part a mis à disposition des classes de 7e à 9e années le film d'Anne-Flore Marxer *a land shaped by women* (droits de diffusion financés par la DGEO). Le film était accompagné d'une interview de la réalisatrice et d'un guide à l'usage du corps enseignant proposant des pistes pédagogiques, dont certaines étaient en lien avec le droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse et en Islande. Ces deux documents ont été imaginés et réalisés par la Direction pédagogique. Ces ressources ont également été mises à disposition des établissements scolaires sur la page vd.ch/jom¹.

L'école de l'égalité, réalisée par le BEFH pour la Conférence romande de l'égalité, fournit au corps enseignant un riche matériel pédagogique leur permettant d'aborder avec leurs élèves de façon structurée la question de l'égalité femmes - hommes et ce dans la plupart des disciplines, en lien avec le Plan d'études romand (PER). Plusieurs activités pédagogiques de *L'école de l'égalité* abordent la question des droits politiques des femmes en Suisse.

Les mallettes pédagogiques *Balayons les clichés*, régulièrement étoffées par le BEFH, sont présentes dans toutes les bibliothèques scolaires du canton. Elles proposent de nombreux supports pédagogiques retraçant l'histoire des droits politiques des femmes en Suisse dont le documentaire « De la cuisine au Parlement » de Stéphane Bron, la bande dessinée « Lentement mais sûrement », éditée par Gendering.

Parallèlement, la Direction pédagogique a actualisé les ressources qu'il a mises à disposition pour la jom 2020 afin de les proposer également aux classes de 10e et 11e années dans le cadre de cette commémoration. Dans ce but, une seconde interview et un autre guide ont été réalisés. Actuellement, le portail pédagogique propose :

- le film d'Anne-Flore Marxer *a land shaped by women*;
- deux interviews et deux dossiers présentant des pistes pédagogiques, respectivement pour les classes de 7e et 8e années et de 9e à 11e années.

¹ Elles sont accessibles et téléchargeables sous le lien suivant : <https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes/formation-et-enseignement-jom-ecole-de-legalite-materiel-pedagogique-etc/materiel-pedagogique-jom/ecole-de-legalite/> ou sur <https://egalite.ch/projets/lecole-de-legalite/>

En ce qui concerne les formations postobligatoires, le Conseil d'Etat rappelle que cette thématique figure au cœur des plans d'études fédéraux et cantonaux qui font ainsi écho au Programme de Législation 2017-2022 qui table sur l'affirmation des « valeurs démocratiques et en particulier le principe de l'égalité hommes-femmes, en adaptant les discours, les pratiques et les règles dans les domaines du social, de la formation et de l'intégration notamment ». Ainsi, dans le respect de la liberté pédagogique du corps enseignant du degré postobligatoire, le Conseil d'Etat considère que les plans d'études des formations gymnasiales laissent toute latitude de traiter de façon approfondie la question des droits des femmes et de leurs luttes, dans de nombreuses matières, notamment les langues, l'histoire, l'économie et le droit. C'est également le cas dans les formations professionnelles, où l'enseignement de la culture générale laisse une large place aux enjeux de société.

Les enseignantes et les enseignants de cet ordre peuvent notamment s'inspirer des initiatives ponctuelles et transversales dont voici les exemples les plus récents :

1. L'opération « *Toutes l'Histoire* » a ainsi proposé à l'ensemble des classes du canton de Vaud de discuter du rôle et de la place des femmes en 2019, puis d'en faire une vidéo d'une minute avec un smartphone, ce qui a amené plus de 1500 jeunes à débattre des inégalités de genre, à dénoncer les inégalités, briser les clichés, et à combattre les injustices, rire ou s'émouvoir de la société et de son fonctionnement¹. Le site mis en ligne pour l'occasion propose également des pistes d'activités sur la question de l'égalité femmes-hommes pour les enseignants et leurs classes, ou encore des séquences pédagogiques, notamment sous forme de capsules vidéos réalisées par des élèves de la DGEO ou de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP, Gymnases et Ecoles professionnelle).
2. Sous l'égide de l'Université de Lausanne (UNIL), un programme a été développé tout au long de l'année 2021 autour des questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Appelé « De haute lutte », ce programme fait écho aux 50 ans du droit de vote et d'éligibilité des femmes en Suisse, introduit au niveau fédéral après la votation du 7 février 1971. Une plateforme interactive donne accès à un ensemble de projets destinés principalement aux écoles obligatoires et postobligatoires. Des ateliers et des propositions en ligne permettent d'aborder certaines questions et enjeux en matière d'égalité.

La DGEO et le BEFH ont notamment co-financé et collaboré à ce programme de médiation scientifique. Les premières activités de ce programme ont commencé en février pour marquer cette commémoration. La Direction pédagogique a largement communiqué autour de ce programme : chaque établissement scolaire a reçu plusieurs exemplaires de la brochure présentant le programme. Une communication a également été faite aux membres du corps enseignant par l'intermédiaire du portail pédagogique de la DGEO. L'information a également circulé au niveau postobligatoire, notamment *via* la file cantonale d'histoire. Cela a abouti à l'organisation de nombreux ateliers sur le sujet. A noter également que, dans le cadre de l'action de soutien aux éditeurs romands déployée fin 2020 dans l'enseignement postobligatoire, l'un des ouvrages qui a le plus bénéficié de la mesure est celui de Brigitte Studer consacré au suffrage féminin²

Les ressources créées dans ce cadre³ traitent par exemple la question de l'invisibilité des femmes ou leur sous-valorisation, et comment leurs travaux sont attribués à des collègues masculins, quand elles ne sont pas tout simplement oubliées. Dans cette optique, une collection de portraits de femmes de sciences d'hier et d'aujourd'hui est en cours de création, avec le concours de classes du secondaire I du Canton de Vaud. Une version imprimée de cette collection sera proposée sous forme d'exposition dès le mois de juin 2021 et pourra être l'occasion de rencontres entre publics et scientifiques autour de questions d'égalité. De même, des entretiens avec des femmes qui ont vécu la période de 1971 ont été organisés et filmés : celles-ci parlent de leur rapport au droit de vote et à la politique. Au-delà de la diversité de leurs parcours et de leurs opinions que ces vidéos présentent, c'est une époque, marquée par des rôles stéréotypés et limités pour les femmes, au travail comme dans la famille, que ce dossier rappelle. Il propose également des ressources pédagogiques avec des pistes pour utiliser les vidéos en classe tout en abordant des thématiques transversales. Pour terminer, un atelier est proposé sur la question des stéréotypes véhiculés par le cinéma quant aux caractéristiques prétendument féminines ou masculines, qui renforcent ainsi des comportements habituellement jugés comme naturels. Grâce à des exemples tirés de séries et de films américains, élèves et enseignants pourront analyser,

¹ Plus de 100 vidéos ont été réalisées dans ce contexte, lesquelles ont été mises en ligne à l'adresse internet suivante : <https://touteslhistoire.ch/>

² STUDER Brigitte, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse (1848-1971)*, Alphil, Neuchâtel, 2021.

³ Présentées sous le lien Internet suivant : <https://wp.unil.ch/dehautelutte/>

à l'aide d'outils adaptés, ces représentations et à la façon dont le cinéma offre souvent une vision normative et idéalisée du genre.

A l'avenir, quelles actions le DFJC compte-t-il entreprendre auprès des élèves de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire pour les éclairer sur ces moments importants de l'histoire suisse menant à l'égalité des droits Femme – Homme ?

Ayant constaté que les nouveaux moyens d'enseignement romands d'histoire accordaient à l'histoire des femmes une place trop secondaire, le DFJC a fait rédiger des compléments cantonaux pour les élèves de 9^e à 11^eS. Ces compléments ont été élaborés par des enseignant-e-s et expertisés par un comité d'expert-e-s comprenant, notamment, des historiennes du genre. Le premier complément est d'ores et déjà disponible et est actuellement testé dans plusieurs classes du canton. Les autres suivront dans les meilleurs délais.

Le DFJC entend également continuer à développer des actions ponctuelles comme l'opération « *Toutes l'Histoire* » ou l'activité de médiation « *De haute lutte* », ainsi que des moyens pédagogiques adaptés aux différents ordres d'enseignement comme le projet « *L'école de l'égalité* ».

Le Parlement des filles, organisé chaque année par le BEFH en collaboration avec le Secrétariat général du Grand Conseil dans le cadre de la Journée oser tous les métiers, encourage l'engagement politique des jeunes femmes en permettant chaque année à plus d'une centaine d'entre elles de s'initier au fonctionnement d'un parlement.

Les moyens d'enseignement actuels sont-ils relus dans une perspective de genre avant leur finalisation ?

Pour ce qui est de l'enseignement obligatoire, les documents fournis par la Direction pédagogique de la DGEO, dont les épreuves cantonales de référence (ECR) notamment, sont relus dans une perspective de genre, notamment afin de veiller à une représentation quantitative et qualitative des femmes/filles et des hommes/garçons dans les textes ou les épreuves. Le plan d'action pour l'égalité dans la formation prévoit également de doter le corps enseignant de grilles de relecture afin que chaque enseignante et enseignant puisse porter attention aux stéréotypes liés au genre dans leurs supports pédagogiques. Il est prévu enfin que le nouveau moyen d'éthique pour les élèves du cycle 2 intègre la thématique de l'égalité dans certains chapitres.

Pour le surplus, les moyens d'enseignement sont rédigés sous l'égide de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), qui a ses propres relectures et qui veille également au respect du genre.

Dans les gymnases vaudois, le choix des moyens d'enseignements est laissé à l'appréciation des membres du corps enseignant. Le DFJC fait confiance à leur professionnalisme et à leur discernement pour que le thème de l'égalité entre hommes et femmes soit abordé de manière transverse dans leurs enseignements. Pour les formations professionnelles, les moyens d'enseignement sont en principe du ressort de la Commission romande d'évaluation des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle (CREME), qui est un instrument de la CIIP au sens de l'article 11 de ses statuts. Elle est chargée de l'analyse des besoins, de la validation des projets et du développement des ressources didactiques et des moyens d'enseignement pour la formation professionnelle.

Quels messages le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture entend-il donner aux établissements scolaires et à nos élèves sur la question du genre ?

Le message donné par le DFJC, via le plan d'action pour l'égalité dans la formation, s'inscrit dans le programme de législature 2017-2022 du Conseil d'Etat. Il y est formulé de la manière suivante : « *L'égalité doit être travaillée à tous les niveaux et à tous les âges de la formation et est l'affaire de toutes et de tous.* » Il se concrétise sur le terrain par les initiatives nombreuses dont certaines sont présentées ci-dessus, en cohérence avec l'article 10 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui rappelle que « *L'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle* ». Il se concrétise également dans l'attention apportée aux biais de genre au moment de l'orientation des élèves dans les différentes filières qui conduisent, notamment, à une sous-représentation des filles dans les disciplines de sciences dures. C'est pourquoi le DFJC a développé un chapitre spécifique sur cette question dans son plan de renforcement de l'enseignement des mathématiques.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 15 septembre 2021.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean